

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
 3 rue Victor Bérard
 39300 CHAMPAGNOLE
 Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

23 avril 2026

DELIBERATION N°11-2026

Objet : <i>Recours à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT)</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	11
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	12
	Date de la convocation : 09 avril 2026	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Maurice HOFFMANN, Jacqueline LAROCHE, Arielle BAILLY Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Geneviève MOREAU et Chantal MARTIN.

REPRESENTES : Véronique LAMBERT donne pouvoir à Frank STEYAERT.

EXCUSES : Mesdames, Zora CHAFFARD QOCHIH, Valérie DEPIERRE, Aline CALLEGHER, Véronique LAMBERT, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Messieurs : Gérard FERNOUX COUTENET, Gérard DUCHENE, Christian NOIR, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Le Président rappelle que les contraintes liées à la sécurisation des données personnelles dont est destinataire le Centre de Gestion du Jura mais également à la sécurisation juridique des procédures administratives lors des saisines auprès des instances médicales et du comité social territorial imposent aujourd'hui de se questionner sur la dématérialisation des procédures.

Une réflexion a été menée par les services du CDG39 afin de se doter de solutions logicielles permettant la dématérialisation de la gestion des Conseils Médicaux et celle des Comités Sociaux Territoriaux (CST).

ARKETEAM, partenaire des Centres De Gestion depuis plus d'une décennie, a conçu une solution sécurisée répondant parfaitement au besoin de dématérialisation et d'automatisation des processus métiers du CDG39.

Il s'avère que la computation des montants (total estimé à 78 075 € HT) requiert une mise en concurrence selon une procédure dite adaptée, au regard des seuils règlementaires (40 000 € HT jusqu'au 31 mars 2026 puis 60 000 € HT à compter du 1er avril 2026).

Les montants estimatifs détaillés sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 26 06 2026

ID : 039-283900025-20260423-11_2026-DE

Pour le module UPCDG-NET'CM2® : 51 075 € HT estimés
Fourniture, mise en œuvre, déploiement, formation : 27 075 € HT

- Maintenance : 3 200 € HT / an soit 12 800 € HT pour quatre ans
- Hébergement : 2 800 € HT par an soit 11 200 € HT pour 4 ans

Pour le module UPCDG-NET'CAP® à adapter à la gestion du CST : 27 000 € HT estimés pour quatre ans

- Fourniture, mise en œuvre, déploiement, formation : 15 000 € HT
- Maintenance : 1 500 € HT / an soit 6 000 € HT pour quatre ans
- Hébergement : 1 500 € HT par an soit 6 000 € HT pour 4 ans.

Le Code de la Commande Publique (CCP) permet la création de centrales d'achats, qui ont pour objet d'exercer au bénéfice des acheteurs une activité d'achat centralisée pour l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux.

Le respect par ces centrales d'achat des règles de la commande publique fonde les acheteurs qui y recourent à se dispenser d'avoir eux-mêmes à les respecter (CCP, art. L. 2113-4), pour bénéficier des économies d'échelle et de la baisse des coûts de gestion liée à la prise en charge par la centrale des procédures.

Dans ce cadre, la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) a été créée, en 2023, à destination des collectivités territoriales et des établissements publics.

La CANUT peut répondre aux besoins du CDG39 pour ses besoins décrits préalablement, via un accord-cadre mono-attributaire, dont le titulaire est SCC France. Cet accord-cadre permet d'accéder à un catalogue de plus de 450 solutions logicielles dont celles d'ARKETEAM.

Il est précisé qu'un taux total de marge de 6,5 % est appliqué afin d'assurer à la fois la rémunération de la CANUT et celle de SCC France.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration :

- 1/ **APPROUVENT** la dématérialisation de la gestion des conseils médicaux et des comités sociaux territoriaux ;
- 2/ **APPROUVENT** le recours aux offres de la centrale d'achat CANUT pour répondre aux besoins du CDG39 pour la fourniture, la maintenance et l'hébergement de module UPCDG-NET'CM2® et du module propre au CST ;
- 3/ **AUTORISENT** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des marchés qui seront contractés avec cette centrale d'achat et/ou les engagements de commandes et à passer commande et prendre toutes les décisions y relatives.

4/ AUTORISENT Monsieur le Président ou son représentant
prévisionnelles annuelles sur les comptes concernés.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 26 06 2026

ID : 039-283900025-20260423-11_2026-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 23 AVR. 2026

Le Président,

Frank STEYAERT

